



19 boulevard Pétrusse L-2320 Luxembourg
secretariat@scmi.info – 00352 691 901 568

TARIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

La tarification pour l'année scolaire 2023-2024 sera la suivante :

Frais d'inscription	Montant en €	Date de paiement
Frais de dossier <i>Uniquement pour les nouvelles familles. Ne concerne ni les enfants déjà inscrits ni leur(s) frère(s) et/ sœur(s)</i>	75	Lors du dépôt de dossier de demande d'admission.
Participation au Building Fund <i>Conformément à l'avis de la commission de contrôle des écoles privées du 10 octobre 2007 (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse).</i>	240	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)
Participation au Fond de roulement <i>Conformément à l'avis de la commission de contrôle des écoles privées du 10 octobre 2007</i>	60	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure).
Acompte <i>Déduit de la première facture des frais de scolarité</i>	600	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)

Frais de scolarité	Montant en €	Date de paiement
Frais de scolarité – Enfant unique ou premier enfant inscrit		
<i>Premier trimestre</i>	1530 (=2130 - 600 d'acompte versé lors de l'inscription)	1 ^{er} juin 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)
<i>Deuxième trimestre</i>	2130	15 novembre 2023
<i>Troisième trimestre</i>	2130	15 février 2024
Frais de scolarité – Deuxième enfant inscrit (ou +)		
<i>Premier trimestre</i>	1490 (=2090 – 600) d'acompte versé lors de l'inscription	1 ^{er} juin 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)
<i>Deuxième trimestre</i>	2090	15 novembre 2023
<i>Troisième trimestre</i>	2090	15 février 2024

Les frais de scolarité incluent :

- Les repas faits-maison (déjeuner + 2 en-cas quotidien).
- Le matériel pédagogique (fournitures scolaires, livres, ...).
- Les sorties pédagogiques.

Les frais de scolarité n'incluent pas :

- Le coût du tablier facturé 35€.
- Les frais de garderie de 16h30 à 18h00 dont la tarification est rappelée ci-dessous :

	Garderies quotidiennes	Garderies régulières			Garderie exceptionnelle
	4 à 5 jours par semaine	3 jours par semaine	2 jours par semaine	1 jour par semaine	
Trimestre 1 du 15 septembre au 31 décembre	440 € paiement le 15 novembre	300 € paiement le 15 novembre	210 € paiement le 15 novembre	130 euros paiement le 15 novembre	25 euros par jour
Trimestre 2 du 1 ^{er} janvier au 30 avril	440 € paiement le 15 mars	300 € paiement le 15 mars	210 € paiement le 15 mars	130 euros paiement le 15 mars	
Trimestre 3 du 1 ^{er} mai au 15 juillet	330 € paiement le 15 mai	300 € paiement le 15 mai	210 € paiement le 15 mai	130 euros paiement le 15 mai	

Extrait du règlement révisé le 6 juillet 2022